

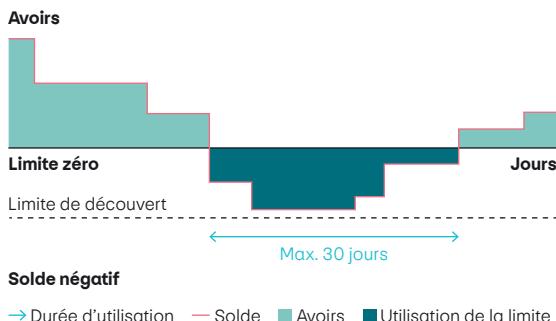
Découvert sur compte Clientèle commerciale – flexibilité dans la gestion de compte

Comblez le manque de liquidités par un découvert de compte de courte durée. Optez pour un cash management optimal qui augmente votre marge de manœuvre en matière de liquidités.

Le découvert s'adresse aux clients commerciaux ayant besoin de liquidités dans le trafic des paiements pour une courte durée.

Voici comment procéder

Vous déposez une demande de découvert. Le montant de la limite est calculé individuellement sur la base du chiffre d'affaires de vos comptes commerciaux chez PostFinance. Une fois la vérification effectuée avec succès, la convention est conclue et la limite de découvert sur votre compte commercial est installée. Votre compte peut ensuite présenter un découvert jusqu'à hauteur de la limite définie pendant une durée maximale de 30 jours consécutifs. Le solde du compte commercial doit être positif au plus tard après 30 jours ou une fois par mois.



Les conditions suivantes doivent notamment être remplies:

- PME domiciliée en Suisse
- Compte commercial existant depuis au moins 12 mois
- Solvabilité suffisante
- Chiffre d'affaires réalisé via le compte commercial chez PostFinance
- Pas de crédit COVID-19 actif

L'essentiel concernant le découvert

Montant de la limite	de CHF 1100 à CHF 20 000
Taux d'intérêt	9,5%
Échéance des intérêts	annuelle
Frais	sans frais
Monnaie	CHF ou en monnaies étrangères
Durée maximale de découvert	30 jours consécutifs
Durée de la convention	La convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être résiliée à tout moment par écrit par les deux parties, avec effet immédiat et sans indication de motifs.

Etat juin 2025

Marche à suivre pour déposer une demande de découvert

1. Vous déposez une demande numérique sur postfinance.ch/dcouvertdecompte ou via le code QR.
2. Vous recevez les documents à signer.
3. PostFinance se procure les informations nécessaires à la vérification de la solvabilité (notamment un extrait du registre des poursuites) en votre nom et examine votre demande.
4. Si tous les critères de contrôle sont remplis, la limite de découvert est accordée. L'installation de la limite de découvert vous est confirmée par écrit.



PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 24
www.postfinance.ch

You avez des questions?

Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous joindre au +41 58 448 14 24.